DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

APREMONT

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 du 24/02/2022
Modification n°4 du 16/06/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupationpour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

ARBENT

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 en date du 17/12/2020
Modification simplifiée n°3 en date du 24/02/2022
Modification n°4 en date du 16/06/2022
Modification n°5 en date du 19/07/2022
Modification n°6 en date du 08/04/2024
Modification n°7 en date du 08/06/2023
Modification n°8 en date du 22/02/2024
Modification n°11 en date du 27/02/2025
Modification n°12 en date du 10/04/2025
Révision allégée n°1 en date du 10/04/2025
Modification n°9 en date du 14/10/2025

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXf: zone économique liée à l'activité sylvicole
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ut : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)
- 22 - Linéaires commeriaux à protéger (L151-16)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupation pour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupation pour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupation pour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

BEARD-GEOVREISSIAT

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :

Modification n°5 en date du 19/07/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ut : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéaires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

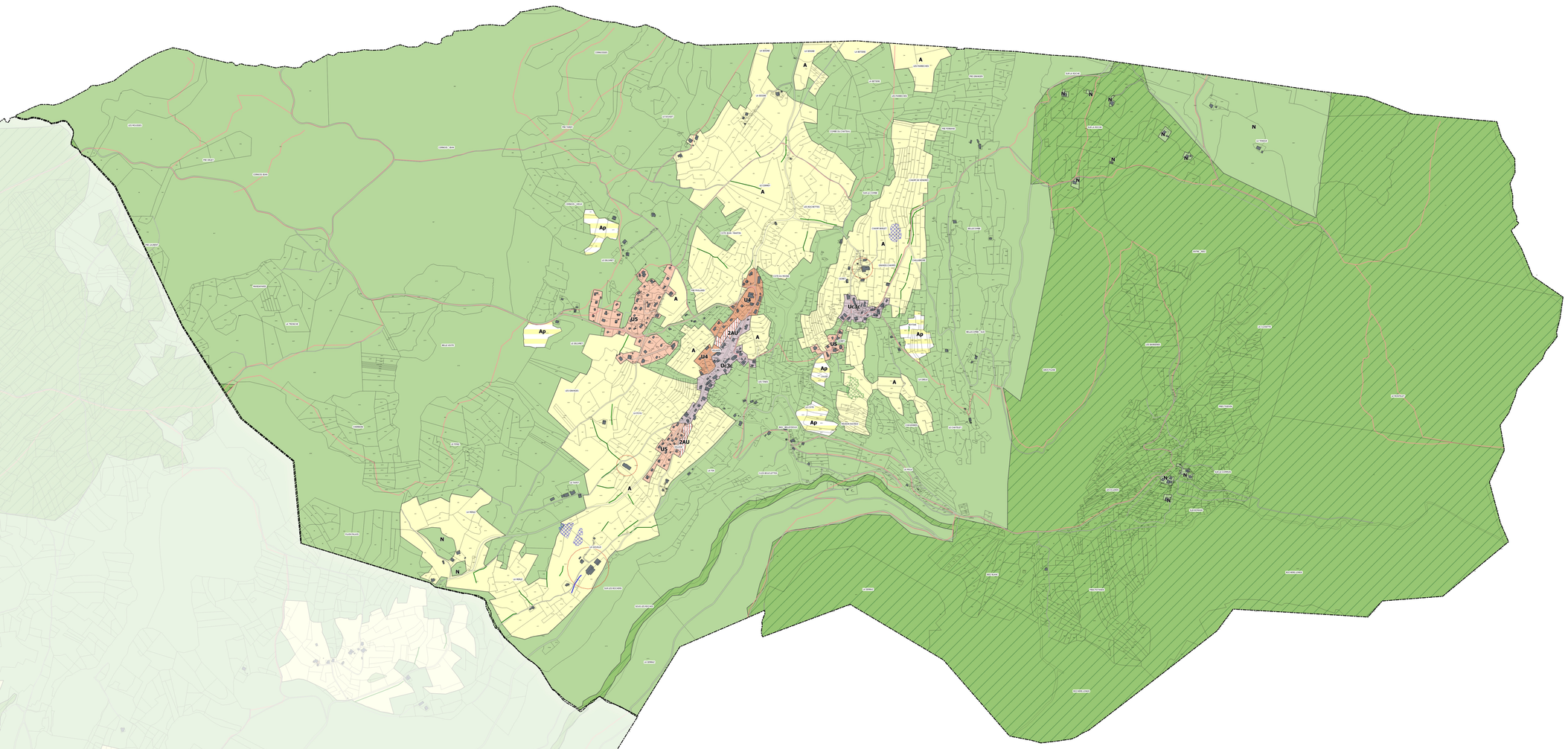
HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

BELLEYDOUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 en date du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 en date du 24/02/2022
Modification n°4 en date du 16/06/2022
Modification n°5 en date du 19/07/2022


Ap
A
N
Ni
Ni
N
N
N

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

BELLIGNAT

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 du 24/02/2022
Modification n°4 du 16/06/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupationpour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

BOLOZON

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 du 24/02/2022
Modification n°4 du 16/06/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupationpour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

BRENOD

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 du 24/02/2022
Modification n°4 du 16/06/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupationpour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

BRION

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du
Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 du 24/02/2022
Modification n°4 du 16/06/2022

Légende

0 100 2

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupationpour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

CEIGNES

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 du 24/02/2022
Modification n°4 du 16/06/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupationpour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

CHARIX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 du 24/02/2022
Modification n°4 du 16/06/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupationpour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

CHEVILLARD

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 du 24/02/2022
Modification n°4 du 16/06/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupationpour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

CONDAMINE-LA-DOYE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :

Modification n°2 en date du 17/12/2020
Modification simplifiée n°3 en date du 24/02/2022
Modification n°4 en date du 16/06/2022
Modification n°5 en date du 19/07/2022
Modification n°6 en date du 08/04/2024
Modification n°7 en date du 08/06/2023
Modification n°8 en date du 22/02/2024
Modification n°11 en date du 27/02/2025
Modification n°12 en date du 10/04/2025
Révision allégée n°1 en date du 10/04/2025

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

200042935_ZONE_URBA_20250410

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXf: zone économique liée à l'activité sylvicole
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ut : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone naturelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéaires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

DORTAN

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 en date du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 en date du 24/02/2022
Modification n°4 en date du 16/06/2022
Modification n°5 en date du 19/07/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ut : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéaires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR), transport public à conserver ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupationpour des raisons de risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupationpour des raisons de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupationpour des raisons de risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

ECHALLON

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 du 24/02/2022
Modification n°4 du 16/06/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupationpour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

GEOVREISSET

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :

Modification n°2 en date du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 en date du 24/02/2022
Modification n°4 en date du 16/06/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ut : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUx : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUe : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéaires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

GROISSIAT

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :

Modification n°2 en date du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 en date du 24/02/2022
Modification n°4 en date du 16/06/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone naturelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéaires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

IZENAVE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :

Modification n°2 en date du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 en date du 24/02/2022
Modification n°4 en date du 16/06/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ut : zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- N1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- N2, N3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéaires

- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles

- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques

- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

IZERNORE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 du 24/02/2022
Modification n°4 du 16/06/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupationpour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

LANTENAY

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 du 24/02/2022
Modification n°4 du 16/06/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupationpour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

LE POIZAT-LALLEYRIAT

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 en date du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 en date du 24/02/2022
Modification n°4 en date du 16/06/2022
Modification n°5 en date du 19/07/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ut : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéaires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR), transport public à conserver ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupationpour des raisons de risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupationpour des raisons de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupationpour des raisons de risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

LES NEYROLLES

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 du 24/02/2022
Modification n°4 du 16/06/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupationpour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

LEYSSARD

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 du 24/02/2022
Modification n°4 du 16/06/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupationpour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

MAILLAT

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 du 24/02/2022
Modification n°4 du 16/06/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupationpour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

MARTIGNAT

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :

Modification n°2 en date du 17/12/2020
Modification simplifiée n°3 en date du 24/02/2022
Modification n°4 en date du 16/06/2022
Modification n°5 en date du 19/07/2022
Modification n°6 en date du 08/04/2024
Modification n°7 en date du 08/06/2023
Modification n°8 en date du 22/02/2024
Modification n°11 en date du 27/02/2025
Modification n°12 en date du 10/04/2025
Révision allégée n°1 en date du 10/04/2025
Modification n°9 en date du 09/06/2025

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXf: zone économique liée à l'activité sylvicole
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ut : zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUt : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéaires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)
- 22 - Linéaires commerciaux à protéger (L151-16)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserve

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

MATAFELON-GRANGES 2

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 du 24/02/2022
Modification n°4 du 16/06/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupationpour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

MATAFELON-GRANGES 3

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 du 24/02/2022
Modification n°4 du 16/06/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupationpour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

MONTREAL LA CLUSE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 en date du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 en date du 24/02/2022
Modification n°4 en date du 16/06/2022
Modification n°5 en date du 19/07/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

- Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
  - Uc
  - Uc 1
  - Uc2c / Uc2
  - Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
  - U1
  - U2
  - U3
  - U4 / U4c / U4n
  - U5
- Zone Urbaine à vocation dominante économique
  - UXa: zone à dominante industrielle
  - UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
  - UXcp : zone commerciale périphérique
  - UXc : secteurs d'activités isolés
  - UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
  - UXt : zone économique à dominante de bureaux
  - UXtp : zone économique Cité de la Plastronique
- Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
  - Ue : zone d'équipement
  - Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
  - Ut : Zone urbaine à vocation touristique
- Zone d'urbanisation future
  - 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
  - 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
  - 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
  - 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
  - 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
  - 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités
- Zones Agricoles
  - A : Zone agricole
  - Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)
- Zones Naturelles
  - N : Zone naturelle
  - Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
  - Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
  - Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
  - Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
  - Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
  - Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéaires

- 07 - Eléments à préserver pour des raisons paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR), transport public à conserver ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles

- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques

- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupationpour des raisons de risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupationpour des raisons de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupationpour des raisons de risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

MATAFELON-GRANGES

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 du 24/02/2022
Modification n°4 du 16/06/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupationpour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

NANTUA

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 en date du 17/12/2020
Modification simplifiée n°3 en date du 24/02/2022
Modification n°4 en date du 16/06/2022
Modification n°5 en date du 19/07/2022
Modification n°6 en date du 08/04/2024
Modification n°7 en date du 08/06/2023
Modification n°8 en date du 22/02/2024
Modification n°11 en date du 27/02/2025
Modification n°12 en date du 10/04/2025
Révision allégée n°1 en date du 10/04/2025
Modification n°9 en date du 05/06/2025

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXf: zone économique liée à l'activité sylvicole
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone naturelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)
- 22 - Linéaires commeriaux à protéger (L151-16)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupation pour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupation pour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupation pour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

NURIEUX-VOLOGNAT

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :

Modification n°2 en date du 17/12/2020
Modification simplifiée n°3 en date du 24/02/2022
Modification n°4 en date du 16/06/2022
Modification n°5 en date du 19/07/2022
Modification n°6 en date du 08/04/2024
Modification n°7 en date du 08/06/2023
Modification n°8 en date du 22/02/2024
Modification n°11 en date du 27/02/2025
Modification n°12 en date du 10/04/2025
Révision allégée n°1 en date du 10/04/2025
Modification n°9 en date du 05/06/2025

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXf: zone économique liée à l'activité sylvicole
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone naturelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)
- 22 - Linéaires commeriaux à protéger (L151-16)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupation pour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupation pour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupation pour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

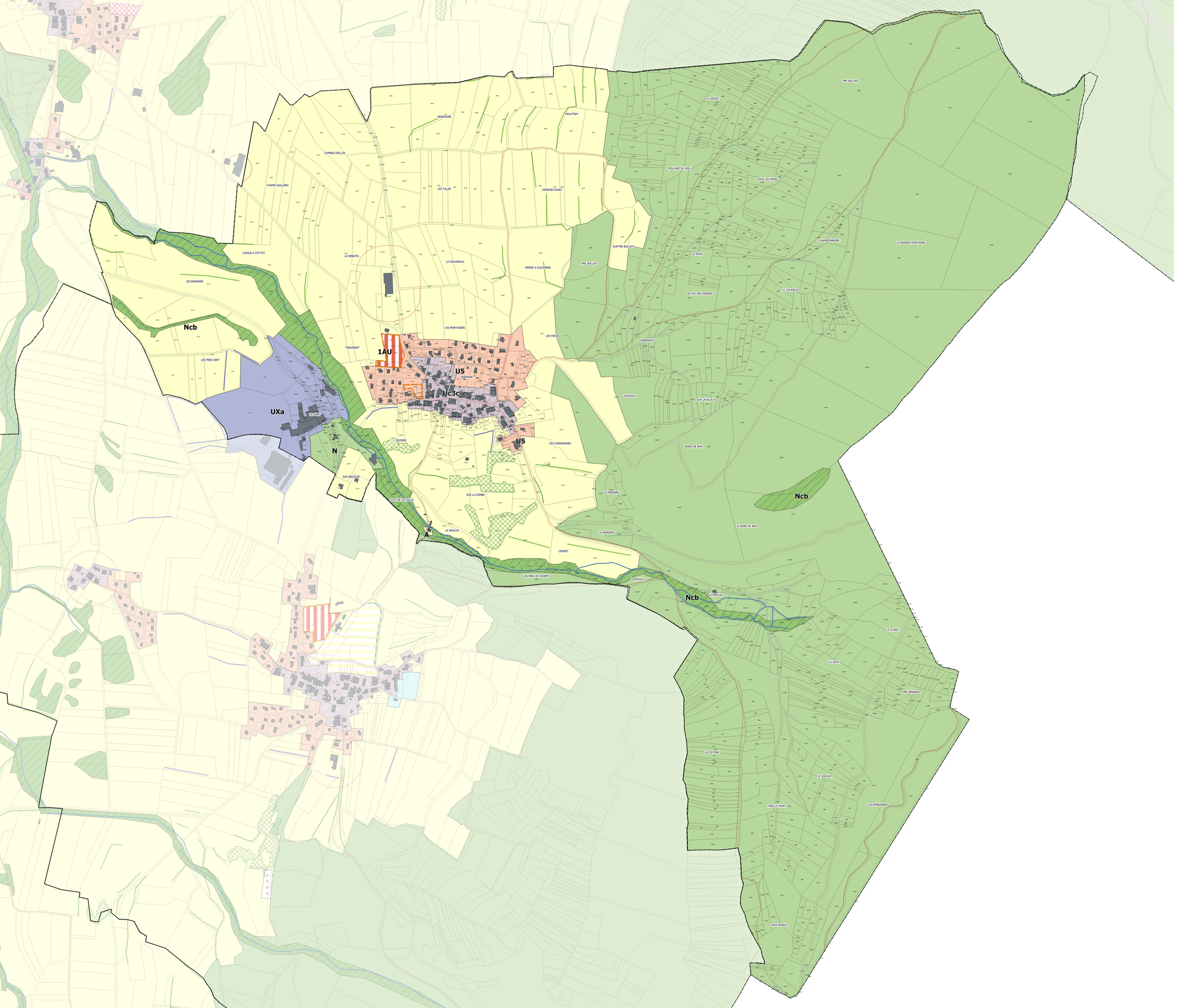
OUTRIAZ

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :

Modification n°5 en date du 19/07/2022



Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ut : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéaires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

OYONNAX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :

Modification n°2 en date du 17/12/2020
Modification simplifiée n°3 en date du 24/02/2022
Modification n°4 en date du 16/06/2022
Modification n°5 en date du 19/07/2022
Modification n°6 en date du 08/04/2024
Modification n°7 en date du 08/06/2023
Modification n°8 en date du 22/02/2024
Modification n°11 en date du 27/02/2025
Modification n°12 en date du 10/04/2025
Révision allégée n°1 en date du 10/04/2025
Modification n°9 en date du 05/06/2025

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXf: zone économique liée à l'activité sylvicole
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ut : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Nzb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Nzb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone naturelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéaires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)
- 22 - Linéaires commeriaux à protéger (L151-16)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

OYONNAX OUEST

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :

Modification n°2 en date du 17/12/2020
Modification simplifiée n°3 en date du 24/02/2022
Modification n°4 en date du 16/06/2022
Modification n°5 en date du 19/07/2022
Modification n°6 en date du 08/04/2024
Modification n°7 en date du 08/06/2023
Modification n°8 en date du 22/02/2024
Modification n°11 en date du 27/02/2025
Modification n°12 en date du 10/04/2025
Révision allégée n°1 en date du 10/04/2025
Modification n°9 en date du 05/06/2025

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXf: zone économique liée à l'activité sylvicole
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ut : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone naturelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéaires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)
- 22 - Linéaires commeriaux à protéger (L151-16)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

OYONNAX CENTRE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :

Modification n°2 en date du 17/12/2020
Modification simplifiée n°3 en date du 24/02/2022
Modification n°4 en date du 16/06/2022
Modification n°5 en date du 19/07/2022
Modification n°6 en date du 08/04/2024
Modification n°7 en date du 08/06/2023
Modification n°8 en date du 22/02/2024
Modification n°11 en date du 27/02/2025
Modification n°12 en date du 10/04/2025
Révision allégée n°1 en date du 10/04/2025
Modification n°9 en date du 05/06/2025

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXf: zone économique liée à l'activité sylvicole
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone naturelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)
- 22 - Linéaires commeriaux à protéger (L151-16)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupation pour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupation pour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupation pour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

PEYRIAT

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :

Modification n°5 en date du 19/07/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- UI : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- N2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéaires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

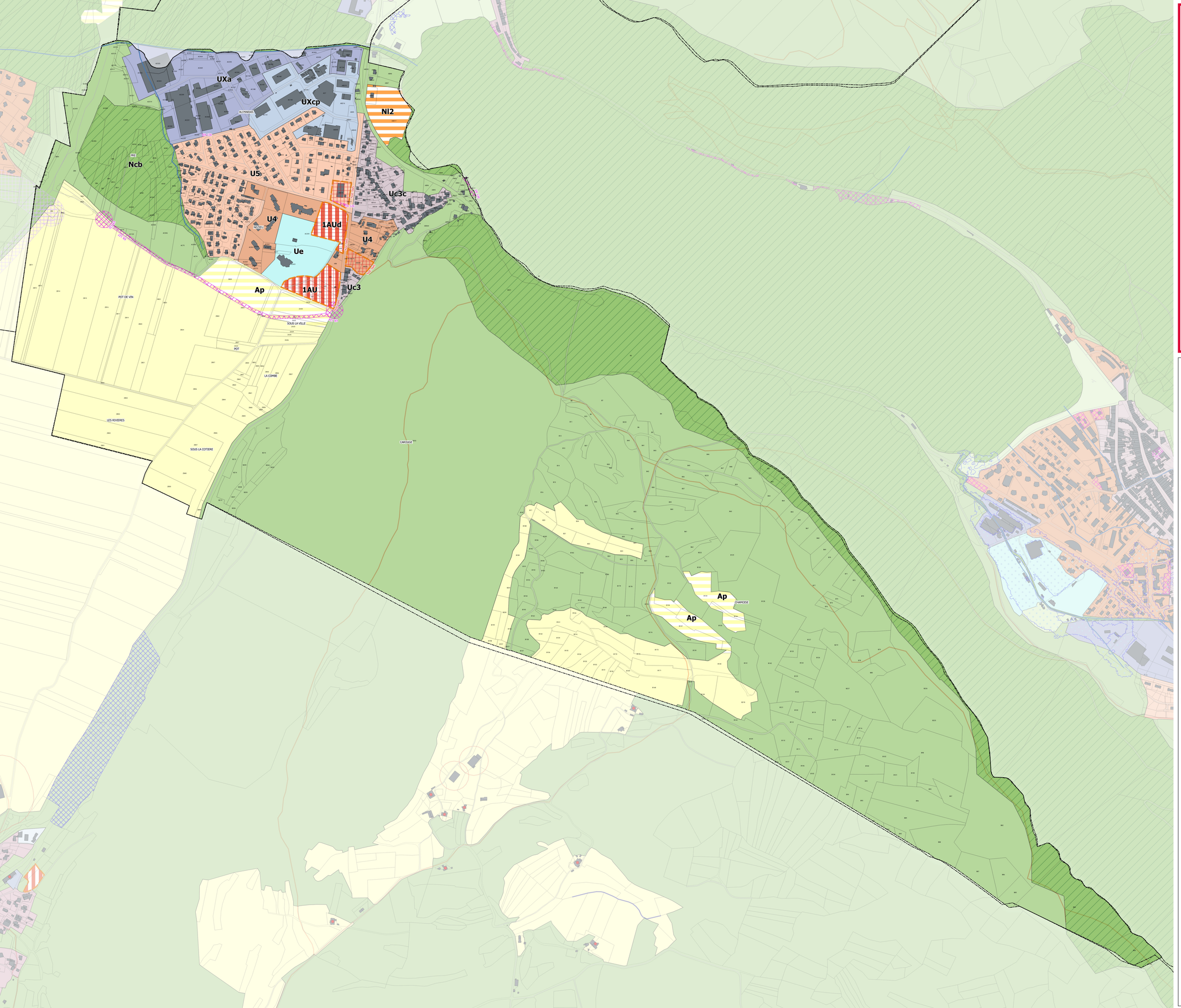
PORT

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :

Modification n°5 en date du 19/07/2022



Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- NI1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- NI2, NI3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéaires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

ST-MARTIN-DU-FRESNE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :

Modification n°5 en date du 19/07/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ut : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéaires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

SAMOGNAT

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du
Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 du 24/02/2022
Modification n°4 du 16/06/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupationpour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

SONTHONNAX-LA-MONTAGNE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :
Modification n°2 du 24/02/2022
Modification simplifiée n°3 du 24/02/2022
Modification n°4 du 16/06/2022

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc2c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- U4 / U4c / U4n
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ul : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone natuelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéraires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons de* risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité* ou de l'occupationpour des raisons *de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité *ou de l'occupationpour des raisons de*risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver* pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité*sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement*et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales* (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique* à préserver (L151-23)

DEPARTEMENT DE L'AIN

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

VIEU-D IZENAVE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de Zonage

Document approuvé par délibération du Conseil d'Agglomération en date du :

Modification n°2 en date du 17/12/2020
Modification simplifiée n°3 en date du 24/02/2022
Modification n°4 en date du 16/06/2022
Modification n°5 en date du 19/07/2022
Modification n°6 en date du 08/04/2024
Modification n°7 en date du 08/06/2023
Modification n°8 en date du 22/02/2024
Modification n°11 en date du 27/02/2025
Modification n°12 en date du 10/04/2025
Révision allégée n°1 en date du 10/04/2025

Légende

0 100 200 m

Elements du cadastre :
- Bâti
- Parcelle
- Voie
- Cours d'eau
- Limites communales

ZONES

200042935_ZONE_URBA_20250410

Zone Urbaine à vocation dominante d'habitat
- Uc
- Uc 1
- Uc3c / Uc2
- Uc3 / Uc3c / Uc3n : secteurs historiques des villes et villages
- U1
- U2
- U3
- UH / UHc / UHn
- U5

Zone Urbaine à vocation dominante économique
- UXa: zone à dominante industrielle
- UXa2 : zone à dominante industrielle positionnée en entrée de ville
- UXcp : zone commerciale périphérique
- UXc : secteurs d'activités isolés
- UXct : zone urbaine à vocation tertiaire et commerciale
- UXf: zone économique liée à l'activité sylvicole
- UXt : zone économique à dominante de bureaux
- UXtp : zone économique Cité de la Plastronique

Zone Urbaine à vocation d'équipement ou touristique
- Ue : zone d'équipement
- Ur : Zone urbaine à vocation d'équipement ou d'infrastructures routières
- Ut : Zone urbaine à vocation touristique

Zone d'urbanisation future
- 1AU/1AUd : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUX : zone d'urbanisation à court/moyen terme à vocation d'activités
- 1AUE : zone d'urbanisation à vocation d'équipement
- 1AUs : zone d'urbanisation future pour une aire d'accueil
- 2AU : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUx : zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités

Zones Agricoles
- A : Zone agricole
- Autres zones agricoles soumises à prescriptions (enjeu paysage, écologique, réseau, risque,...)

Zones Naturelles
- N : Zone naturelle
- Ncb & Nco : Zone de Coeur de biodiversité (Ncb) et de continuités écologiques (Nco)
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme
- Nl2, Nl3 : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs et tourisme
- Ncar : Zone naturelle constructible à vocation de carrière
- Ne, Ne2 : Zone naturelle constructible à vocation d'équipement
- Ncap : Zone naturelle constructible concernée par un enjeu de captage

Prescriptions linéaires
- 07 - Eléments à préserver pour des raisons* paysagères (L151-19)
- 24 - Voies, chemins (dont PDIPR),* transport public à conserver *ou à créer (L151-38)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions ponctuelles
- 07- Eléments bâti ou naturel à préserver* pours des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Bâtiment susceptible de changer* de destination (L151-11 2°)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)

Prescriptions surfaciques
- 01 - Espace boisé classé - EBC (R151-31 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques inondations (hors PPRi) (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances agricoles (R151-34 1°)
- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques liés aux canalisation de gaz (R151-34 1°)
- 05 - Emplacement réservé (L151-41)
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 05 - Emplacement réservé logement (L151-41 4°)
- 07 - Eléments bâti ou naturel à préserver pour des raisons paysagères (L151-19)
- 16 - Changement de destination
- 17 - Secteur de logement avec mixité sociale - SMS (R151-38 3°)
- 18 - Périmètre d'Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 & L151-7)
- 22 - Secteur de prescriptions commerciales (R151-37)
- 25 - Elément de continuité écologique à préserver (L151-23)